



Anne Falcicola, PROJECTION 10 MARS 2022 DEBOUT LES FEMMES : INTERVENTION AESH.

1. PRESENTATION

Bonsoir,

Je m'appelle Anne, je suis maman solo d'une fille (qui a grandi bien trop vite !). Je suis AESH, Accompagnante des élèves en situation de handicap depuis 14 ans.

Avant de devenir AESH, j'étais auxiliaire de vie sociale. J'accompagnais dans leur vie quotidienne des jeunes adultes et adultes en situation de handicap vivant en semi-autonomie.

Mon activité syndicale : je suis représentante des AESH à la CGTéduc'action pour le département de l'Ain, élue en CCP pour l'Académie de Lyon, et co animatrice du collectif national AESH de la CGTéduc'action.

Dans le cadre de la lutte, j'ai participé à la commission d'enquête parlementaire sur la scolarisation des élèves en situation de handicap, à la mission parlementaire sur les métiers du lien et du soin de Messieurs Ruffin et Bonnel, ainsi qu'aux travaux au sénat sur le bilan des mesures éducatives du quinquennat concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap, les modalités d'emploi et d'exercice des AESH, et la mise en œuvre des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL).

2. REACTION A LA PROJECTION DU FILM

A voir en fonction

3. QUI SONT LES AESH ?

Nous sommes 125 500 . Dans les établissements scolaires, 1 agent sur 8 est AESH

La moyenne d'âge des AESH est de 44 ans

La fonction est occupée à 93% par des femmes

Sur le niveau d'études des AESH : 84% des AESH ont un niveau bac à master 2, dont 43% de niveau bac. Les 16% restant sont de niveau CAP, BEP, ou fin de 3^{ème} .

Il n'existe pas de corps de métier AESH et les AESH, on ne devient jamais titulaires de notre poste. On nous parle de grand service public de l'école inclusive, mais nous, qui travaillons au cœur de ce « dit » grand service public, on en fait pas partie.

4. **NOS MISSIONS DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES :**

On accompagne les élèves de la maternelle au BTS

- dans les actes de la vie quotidienne
- sur les activités d'apprentissage
- sur les activités de la vie sociale et relationnelle

Nous exerçons une fonction qui a toujours été sous- évaluée, qui implique une charge de travail et une charge mentale de plus en plus importantes, de la technicité, des compétences, des qualifications, des responsabilités bien plus grandes que ce que l'on peut s'imaginer vu de l'extérieur.

Sur ces mêmes critères, à même hauteur, je vais vous citer une phrase que j'ai entendue lors de la présentation du rapport de Messieurs Ruffin et Bonnel sur les métiers du lien et du soin, concernant les AESH : « ça attirerait plus d'hommes si c'était mieux payé »... Je laisse chacune et chacun ici ce soir interpréter cette phrase à sa manière.

Aussi, les élèves que nous accompagnons sont élèves à part entière. Notre rôle est essentiel à la poursuite et à la réussite de leur parcours d'élève. Quel que soit leur chemin, ce sont des citoyens en devenir. On exerce un métier tout aussi passionnant que difficile, très exigeant.

La précarité de notre métier, c'est le reflet de la considération qu'on accorde aux élèves en situation de handicap.

Il est grand temps que la société évolue pour l'égalité des droits et des chances. L'idéologie politique actuelle, au mieux compatissante, et surtout condescendante, nous concernant, et concernant les élèves que nous accompagnons, ne fait que nourrir les clichés erronés et la stigmatisation.

5. **NOS CONDITIONS DE TRAVAIL**

Nos conditions de travail se dégradent. La politique actuelle est à la mutualisation massive des moyens humains. Le quantitatif au détriment du qualitatif, au détriment de l'humain.

Jusqu'aux dernières réformes, nous étions affectés auprès d'élèves. Avant, nous avions la garantie d'accompagner les élèves au moins sur une année, avec un nombre d'élèves accompagnés qui restait cohérent avec nos missions.

Depuis la mise en œuvre des dernières réformes, nous ne sommes plus affectés auprès d'élèves mais affectables sur un ensemble d'établissements sur un secteur.

Nous accompagnons de plus en plus d'élèves sur une même semaine, jusqu'à 8 , 9, dans une même semaine, pouvons être amenés à changer d'accompagnement en cours d'année, avec un nombre d'établissements d'affectation important, surtout en milieu rural.

Tout cela engendre inévitablement ce que j'appelle « des effets secondaires » pour nous, pour les élèves.

6. SUR NOS SALAIRES

Le salaire moyen des AESH, c'est 760 euros par mois .L'indécence du niveau de rémunération des Accompagnants des élèves en situation de handicap n'est pas à démontrer. On y voit clairement l'absence de reconnaissance concrète de notre valeur professionnelle.

Accompagnement encore considéré comme un prolongement de l'instinct maternel, qui ne mérite donc pas d'être reconnu concrètement en tant qu'activité professionnelle, en tant que métier, et qui ne mérite donc pas qu'on en vive.

Les seules empathie, patience, gentillesse, compassion, seraient les seules qualités requises pour exercer la fonction. Nous ne sommes pas considérées en tant que professionnelles. Pourtant, on exerce un métier !

Je vais vous donner des exemples simples, qui correspondent à la situation de la moyenne des AESH en 2022.

Avec la nouvelle grille indiciaire, miettes obtenues par la lutte, et du fait de la revalorisation automatique du SMIC :

- **Un AESH entrant dans la fonction, à quotité de 62%, soit 24h d'accompagnement hebdomadaire + 116h annuelles à réaliser au titre des activités connexes, ce qui fait en moyenne 27h de travail au minimum par semaine, touchera 798 euros par mois**
- **Avec 20 ans d'ancienneté son salaire atteindra 922 euros par mois**
- **Avec 30 ans d'ancienneté, ce sera 1015 euros par mois.**

Au lieu de reconnaître le métier et ses exigences, pour toute solution proposée au niveau salarial, c'est le « traverser la rue » qui règne en maître.

Afin de prétendre résoudre le problème de la précarité des AESH, et c'est plus que dans les tuyaux, il s'agira de favoriser le cumul d'emplois en devenant animateur péri et extrascolaire, ce détruisant le sens même de notre métier : accompagner des élèves.

D'une part, les AESH n'ont pas eu besoin qu'on leur explique que leur métier qu'ils exercent du matin au soir ne leur permet pas de vivre. Le salaire indécent des AESH les contraint à cumuler 2 voire 3 emplois, parfois même la nuit, en intérim.

Notre métier, on l'aime, on ne veut pas qu'il soit détruit, et nous avec.

Nous concernant, les termes de mépris, de surexploitation, de maltraitance institutionnelle, ne relèvent pas du domaine de l'extrapolation. Le sexisme ambiant, non plus, d'ailleurs.

Pas d'évolution de carrière possible dans l'Education nationale, pas de perspectives d'avenir

**De plus en plus de démissions, de départs volontaires, de burn-out , de dépressions
Et de plus en plus de difficultés à recruter, et pour cause....**

7. NOTRE COMBAT

Depuis plusieurs années, la lutte des AESH se construit. Petit à petit elle a pris de l'ampleur. Malgré une précarité au sens large du terme avec toute la lourdeur de l'angoisse au quotidien qu'elle génère, les AESH se sont fédérés, le combat se durcit.

Depuis 2ans, les formations syndicales, les réunions, les Assemblées générales, les actions, se multiplient.

Les journées de grève et de mobilisation s'enchaînent.

Les mobilisations des AESH ont un succès incontestable, démontrant que la colère s'amplifie. Ces journées d'action, largement relayées dans les médias, rassemblent chaque fois des cortèges imposants partout en France.

Dans le Val de Marne, les AESH ont mené récemment 6 semaines consécutives de grève.

Et nous ne lâcherons rien.

D'ailleurs, le 5 avril prochain, à la veille des élections présidentielles, ce sera pour les AESH une nouvelle journée de grève et de mobilisation nationale.

Les promesses non tenues par les politiques, on n'en veut plus.

On veut du concret : un statut de catégorie B de la fonction publique, avec un salaire à hauteur de nos missions, des conditions de travail dignes. On se bat pour nous, on se bat pour les élèves que nous accompagnons.

On ne lâchera rien, jusqu'à obtenir satisfaction à nos revendications.

On est debout !